

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 12 DEC. 2023

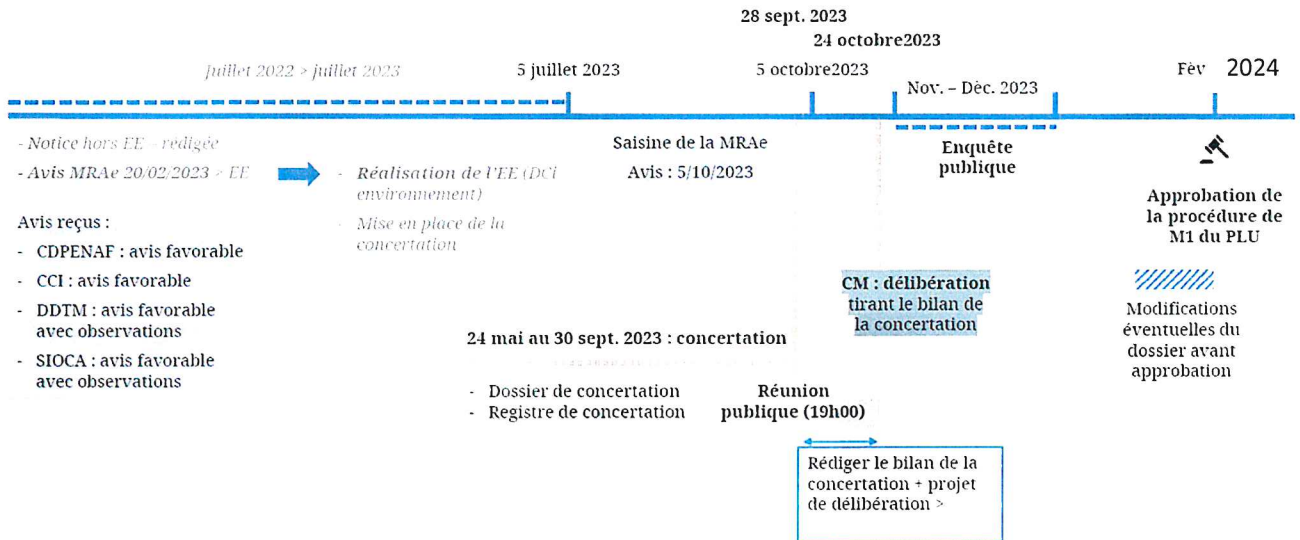
Délibération n° 2023-142 : Point d'information Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Le calendrier prévisionnel mis à jour du PLU est présenté ci-dessous :

- Fin avril : Début de l'évaluation environnementale
- Conseil municipal du 23 mai 2023 : 2 délibérations
- Fin juin : fin de l'évaluation environnementale et consultation de la MRAE
- 28 septembre : réunion publique à 19h00, salle de l'Inscription Maritime
- 05 octobre : avis favorable tacite de la MRAE
- Octobre : Mémoire en réponse de la commune suite aux remarques formulées par la MRAE
- 24 octobre : Conseil municipal : bilan de la concertation qui comprend la réunion publique
- **Du lundi 30 octobre au vendredi 1^{er} décembre : enquête publique**
- Février 2024 : Approbation



Entendu l'exposé de M. Le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- prendre acte de l'information relative au calendrier prévisionnel du PLU.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS